

## Bilan de compétences

<u>Public :</u>			
Tout public			

## <u>Prérequis</u>: Aucun prérequis

# <u>Durée</u>: 24 heures

## Inscription:

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 03 88 62 88 ou par email : contact@skillrise.fr

## Objectifs:

Le bilan de compétences permet :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

Analyser les compétences professionnelles et personnelles et de définir un projet professionnel et éventuellement de formation.

## <u>Moyen et modalité :</u>

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Il se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne. Il se découpe selon les phases suivantes :

- Une phase préliminaire
- Une phase d'investigation



• Une phase de conclusion

#### **FOAD**

Sessions délivrées en FOAD - distanciel synchrone sur Google Meet.

## Moyens Techniques:

Ordinateur, connexion internet, caméra

## <u>Adaptation et suivi :</u>

Un suivi du bilan de compétences et de l'accompagnement seront réalisés tout au long du parcours. Le bilan de compétences pourra être adapté pour un déroulé plus adapté ou pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

## Évaluation de parcours :

La phase de conclusion se termine par la présentation et la lecture au bénéficiaire d'un document de synthèse. Celle-ci est la seule propriété du bénéficiaire. Elle ne peut être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Un document synthèse est remis pour clore le bilan de compétences.

## Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et le début du bilan de compétences est appliqué.

## **Handicap**:

Tous les bilans de compétences dispensés à SKILLRISE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos bilans de compétences, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap:

#### AGEFIPH

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK Contact mail uniquement rhf-idf@agefiph.asso.fr



#### **MDPH**

MDPH 75 de Paris 69 rue de la Victoire 75009 Paris 01 53 32 39 39 ou 0 805 80 09 09 (Numéro vert) contact@mdph.paris.fr

#### **CAP EMPLOI**

43 Bis Rue d□Hautpoul 75019 - Paris Tel : 01 44 52 40 60

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés Fédération APAJH 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15

## Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin avec les bilans de compétences dispensés.

## Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter le bilan de compétences avec le niveau de connaissance du stagiaire et son objectif professionnel.

## Validation de votre inscription :

À l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer au bilan de compétences, accompagnée d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

## Modalités de financement :

1. <u>Bilan de compétences : le financer avec son Compte Personnel de Formation (CPF)</u> Les particuliers ont le droit de solliciter le CPF pour le financement de leur bilan de compétences.

Le CPF peut également être mobilisé par les fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales.

## 2. Bilan de compétences : l'autofinancer

Pour celles et ceux qui veulent démarrer rapidement leur bilan de compétences sans avoir à attendre les accords de prise en charge des OPCO ou de Pôle Emploi, le financement personnel est la meilleure solution.



- 3. <u>Bilan de compétences : le financer via le plan de formation de votre employeur</u> L'entreprise peut prendre en charge intégralement le bilan de compétences de ses salariés via le plan de développement des compétences.
  - 4. <u>Bilan de compétences : le financement via l'Aide individuelle à la formation (AIF-Pôle Emploi)</u>

Les demandeurs d'emploi ont le droit de solliciter le Pôle Emploi pour le financement de leur bilan de compétences.

5. <u>Bilan de compétences : le financement via les FAF</u>
Les entrepreneurs ont le droit de solliciter les financements de leur FAF pour le financement de leur bilan de compétences.

## Le Prix:

Bilan Découverte : 1300€ Bilan Essentiel : 1850€ Bilan Premium : 2500€

Contact:	
Common.	

Rachel Benzaqui contact@skillrise.fr 06 03 88 62 88

## **QUELQUES CHIFFRES:**

## 2024:

Nombre de bdc réalisés :	Taux de satisfaction :	Taux de bilans terminés :
12	100%	100%

## 2025:

Nombre de bdc réalisés :	Taux de satisfaction :	Taux de bilans terminés :
16	90%	100%



## Article R6313-4 - Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

- 1° Une phase préliminaire qui a pour objet :
- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;
- 2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;
- 3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.



## « Bilan de compétences : Libère ton potentiel! »

Le programme du Bilan de Compétences SkillRise : Libère ton potentiel est structuré en 3 phases :

- 1. Phase préliminaire
- 2. Phase d'investigation
- 3. Phase de conclusion

Voici les différents modules :

Module 1 : Introduction & Cadrage – Phase Préliminaire

**Objectifs** : Comprendre les étapes du bilan, poser des attentes claires et définir des objectifs mesurables.

#### Contenu:

- Présentation des étapes du bilan et des outils utilisés (RIASEC, MBTI, QVP).
- Vidéo interactive pour expliquer la méthodologie et les tests.
- Activités pratiques pour identifier les attentes du participant.
- Exercice de réflexion personnelle sur les attentes et réussites.

Module 2: Auto-Découverte - Exploration des motivations et valeurs – Phase d'investigation

**Objectifs** : Identifier les motivations profondes et les valeurs clés qui donnent du sens au travail.

#### Contenu:

- Tests de personnalité et de valeurs (360 Moi, 360 Perso, 360 PRO, RIASEC, QVP, DISC).
- Activités de réflexion sur des moments marquants de carrière et les motivations liées.
- Synthèse des motivations et priorisation des valeurs professionnelles.

Module 3 : Identification des compétences et des talents – Phase d'investigation

**Objectifs** : Identifier les compétences transférables et élaborer un portefeuille de réussites professionnelles.

## Contenu:

- Activités pour lister les réussites professionnelles et associer des compétences transférables.
- Test MBTI pour comprendre la personnalité professionnelle.
- Quiz de synthèse sur les compétences identifiées.



## Module 4 : Premières pistes professionnelles – Phase d'investigation et Phase de conclusion

**Objectifs** : Identifier des pistes professionnelles réalistes et valider les choix. **Contenu** :

- Enquête métier pour obtenir des informations concrètes sur des secteurs d'intérêt.
- Exploration des métiers alignés avec les résultats des tests RIASEC et MBTI.
- Simulation de scénarios de travail pour valider les choix de métiers.
- Rédaction d'une vision professionnelle à 5 ans et analyse des écarts entre aspirations et compétences actuelles.
- Coaching pour valider les pistes professionnelles et élaborer un plan d'action concret.

Phase	Objectifs clés	Déroulé et contenus	Outils mobilisés
Phase 1 :  Phase préliminaire	Définition du de la demande, du besoin et des objectifs du bénéficiaire.  Co-construction du format personnalisé de Bilan de Compétences.	<ul> <li>Un entretien préalable à l'inscription permet au consultant d'élaborer avec le bénéficiaire :</li> <li>L'analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire,</li> <li>La définition des objectifs personnalisés,</li> <li>La co-construction du format spécifique pour le bénéficiaire : Alliance de travail, structuration et contractualisation.</li> <li>La définition des modalités pratiques, méthode et outils de travail.</li> </ul>	Zoom Phase préliminaire
		<b>Le rendez-vous N°1</b> a pour objectif de poser les bases de travail et d'une collaboration fructueuse via :	
		<ul> <li>Présentation</li> <li>Auto-portrait</li> <li>L'analyse des attentes du bénéficiaire.</li> </ul>	



		<ul> <li>La clarification des enjeux respectifs et partagés de ce bilan de compétences.</li> <li>Le positionnement du mouvement d'évolution: comment s'articulent le projet professionnel et le moment de vie du bénéficiaire.</li> <li>La détermination du sens de l'activité professionnelle pour le bénéficiaire.</li> </ul>	
Phase 2 : Phase d'investigation	Construction du projet professionnel  Vérification de la pertinence du projet	La phase d'investigation se déroule en 5 rendez-vous avec le bénéficiaire :  Le rendez-vous N°2 s'attache à mieux cerner la personnalité, les motivations et les valeurs du bénéficiaire :	Zoom Phase investigation
	Elaboration d'une ou différentes alternatives	<ul> <li>Analyse des besoins profonds et aspirations, de la personnalité et du fonctionnement.</li> <li>Inventaire des valeurs et points d'ancrage de Carrière (ce qui est primordial pour la personne).</li> <li>Ciblage des métiers et contextes de travail qui peuvent convenir au bénéficiaire.</li> <li>Les rendez-vous N°3 et N °4 font le</li> </ul>	Mobilisation en tant que de besoin de la gamme des outils correspondants à l'ensemble des problématiques RH (recrutements, gestion des talents, compétences comportementales et organisationnelles, adéquation personne / poste et entreprise, intelligence collective).
		Analyse des expériences précédentes:      Etude des réalisations importantes tant sur le plan professionnel qu'extraprofessionnel	Enquête métiers



((loisirs, activités	
associatives).	
o Ce que le bénéficiaire a aimé ou pas dans le contenu des postes, les relations avec les autres, les conditions de travail Zoom Phase investigati	on
Elaboration du portefeuille de compétences.	
o Identification des compétences qui ont été développées dans les réussites et les échecs.	
o Les points forts et les points de vigilance.	
L'expression des valeurs dans le travail.	
o Les centres d'intérêt et les motivations dans le travail.	
o Réflexion sur le style relationnel.	
Apports méthodologiques sur l'enquête métier.	
Les rendez-vous N°5 et N°6 visent la construction des projets d'évolution :	
Définition des critères d'un projet professionnel <b>réaliste et</b> réalisable pour le bénéficiaire.  Zoom Phase projectiv	е
<ul> <li>Recherche créative de différents projets émergents d'évolution professionnelle :</li> <li>Sélection de 2 proportes pour le docume synthèse</li> </ul>	
o Définition du profil du poste et de l'entreprise recherchés.	
<ul> <li>Définition des secteurs d'activité.</li> </ul>	



		<ul> <li>Définition des objectifs, modalités et indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'enquête métier.</li> <li>Exploitation des résultats de l'enquête métier.</li> <li>Exploration de la transférabilité des savoir-faire et savoir-être sur les projets définis.</li> <li>Analyse de l'environnement et des possibles (et notamment du marché de l'emploi): marché salarié, entreprenariat, requalification</li> </ul>	
		<ul> <li>Confrontation des projets au marché du travail et à la réalité socio-économique.</li> <li>Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner les projets.</li> </ul>	
Phase 3 : Phase de conclusion	Appropriation par le bénéficiaire des résultats détaillés de la phase d'investigation	La phase de conclusion se décompose en <b>2 rendez-vous</b> .  Rendez-vous N°7:  Synthèse des résultats de la phase d'investigation.	
	Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel  Modalités et	<ul> <li>Argumentation de la cohérence des projets du bénéficiaire.</li> <li>Validation des projets professionnels étudiés.</li> <li>Définition d'une stratégie et d'un plan d'action concret de mise en œuvre avec les différentes étapes.</li> </ul>	synthèse et de conclusions détaillées  Questionnaire de
	étapes du développement du projet professionnel  Clôture du bilan de compétences	Rendez-vous N°8:  • Validation du calendrier de mise en œuvre du projet par le bénéficiaire.	satisfaction



<ul> <li>Finalisation conjointe de la synthèse du bilan de compétences.</li> </ul>
<ul> <li>Planification des objectifs à atteindre sous 6 mois,</li> </ul>
<ul> <li>Programmation d'un entretien de suivi à +/- 6 mois,</li> </ul>
<ul> <li>Réalisation des documents de clôture administrative du bilan de compétences.</li> </ul>
<ul> <li>Réponse à un questionnaire de satisfaction sur le bilan de compétences.</li> </ul>



## CV du consultant en bilan de compétences



## Caroline Bacry 1967

E-Mail: caroline.bacry@gmail.com Mobile 06 58 04 15 95

https://www.linkedin.com/in/caroline-bacry/

75116 Paris

## CONSULTANTE COACHING- FORMATION- BILAN DE COMPETENCES-OUTPLACEMENT-FORMATION

#### **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

#### **CONSULTANTE EN GESTION DE CARRIERES** CB depuis 2008

Prestation de bilan de compétences / Outplacement Ateliers CV et simulations d'entretiens professionnels Accompagnement aux changements professionnels : mobilité interne/externe postes évolutifs, transversaux et reconvention Mobilité géographique

Coaching professionnel & personnel

Accompagnements individuels ciblés sur des objectifs précis (pro et perso)

Créations et mise en place d'ateliers

Formations et animations de modules en entreprise Conduite du changement

Domaines: Communication, efficacité professionnelle, management/leadership

Déterminer les méthodes, moyens et outils pédagogiques selon la formation à dispenser

Élaborer et faire évoluer les programmes pédagogiques

Dispenser des savoirs aux stagiaires

Évaluer les acquisitions de connaissances et mettre en place des actions correctives

Recrutement Analyse des besoins de l'entreprise Assurer le recrutement et le suivi administratif ; Coordonner l'activité d'une équipe Mettre en place des stratégies Gestion des Ressources Humaines

## **RESPONSABLE ADMINISTRATION DES VENTES** CL Innovation Santé, *Prestataire de services industrie pharmaceutique*

De décembre 2005 à juin 2008 **MANAGEUR** *de 12 gestionnaires administratifs* pour une force de vente composée de 850 visiteurs médicaux, 60 directeurs régionaux, 9 directeurs nationaux.

Recrutement et formation encadrement des équipes de gestions

De mai 2004 à décembre 2005 COORDINATRICE DE RESEAUX DE VISITE MEDICALE

Organisation et préparation de réunions, de séminaires, forums de certification...

Gestion et suivi administratif du personnel

Suivi de la mise en place de stratégies commerciales

#### RESPONSABLE D'AGENCE Kelly Service Travail Temporaire

De janvier 2001à mai 2004 Encadrement et animation de l'équipe

Développement commercial (prospection, négociation et développement des Grands Comptes : L'OREAL, SEPHORA, HACHETTE...) Gestion du centre de profit (suivi

administratif, budgétaire et social )
Garant en agence de la norme ISO 9002

D'octobre à décembre 2000 Chargée de recrutement

FONCTIONS COMMERCIALES différents secteurs d'activités De 1991 à 2000



## **FORMATION**

2023 En cours de Formation RH: GESTION MOBILITE DES CARRIERES / DIALOGUE SOCIAL

2009 Certification Coach et Master-coach de INA Formation aux modules de

Management, Gestion de Conflit et Gestion du temps 1988 BTS Actions Commerciales



## **Engagements**

Le consultant en bilan de compétences s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner les bénéficiaires dans leur repositionnement professionnel, en respectant les 3 phases du bilan de compétences, sur une durée maximum de 24 heures. Il s'engage à réaliser toutes les phases du bilan de compétences de façon professionnelle, en respectant les Articles R.6322-32 à 60.

La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

#### Consentement

Un bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire, volontairement exprimé. Le refus d'un salarié de consentir à un Bilan de Compétences, ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement. Article L.900- 4-1 du Code du Travail.

#### Confidentialité

Le consultant en bilan de compétences est astreint au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire.

Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire du bilan de compétences.

## <u>Neu</u>tralité

Le consultant en bilan de compétences s'appuie sur des éléments mesurables. Sa posture de neutralité permet d'éviter les biais d'évaluation subjective.



## **ACCESSIBILITE**

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SKILLRISE en matière d'accessibilité numérique.

#### 1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SKILLRISE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions:

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable du parcours des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

#### 2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SKILLRISE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités du bilan de compétences, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

#### 3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos bilans de compétences.



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

## Non réalisation de la prestation de bilan de compétences

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la convention/ du contrat, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de bilan de compétences, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de bilans de compétences, « SKILLRISE » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SKILLRISE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SKILLRISE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SKILLRISE ».

#### **Devis et attestation**

Pour chaque action de bilan de compétences, un devis est adressé en deux exemplaires par « SKILLRISE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SKILLRISE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SKILLRISE », l'OPCO ou le Client. À l'issue du bilan de compétences, « SKILLRISE » remet une attestation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SKILLRISE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement/des logs de connexion accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de bilan de compétences :

• Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début : 50% du coût du bilan de compétences est dû.



- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début : 75 % du coût du bilan de compétences est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début : 100 % du coût du bilan de compétences est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

## Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SKILLRISE » pour assurer les bilans de compétences ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SKILLRISE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de bilans de compétences.

## Descriptif et programme des bilans de compétences

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des bilans de compétences sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### Confidentialité et communication

« SKILLRISE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de bilan de compétences ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SKILLRISE » au Client. « SKILLRISE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les bilans de compétences et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SKILLRISE » comme client de ses bilans de compétences. À cet effet, le Client autorise « SKILLRISE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le responsable s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la prestation et d'amélioration de l'offre de « SKILLRISE »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Document actualisé le 22/04/2024



Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SKILLRISE » ou par voie électronique à : « SKILLRISE ».

En particulier, « SKILLRISE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la prestation délivrée. Enfin, « SKILLRISE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de PARIS sera seul compétent pour régler le litige.